

*Copie certifiée conforme par
le Président,*

XELIANS SAS

Société par actions simplifiée au capital de 1.263.574 €
Siège social : ZI du Val de Seine – 15, avenue Marcelin BERTHELOT
92390 VILLENEUVE LA GARENNE
RCS NANTERRE B 450 943 204



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-quatre juin, à dix-sept heures trente,

Les associés de la société XELIANS SAS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 43/47 Avenue de la Grande Armée, sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Monsieur Jacques THIBON préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Jerome PARISCOAT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Thomas PERCHE, remplit la fonction de scrutateur.

La société EXELMANS AUDIT, représentée par Monsieur Eric Guedj, Co-Commissaire aux Comptes titulaire régulièrement convoquée, est absent et excusé,

La société NV Audit, représentée par Monsieur Nicolas Voisin, Co-Commissaire aux Comptes titulaire régulièrement convoqué, est présent et représenté.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que l'Assemblée réunit le quorum statutaire. En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la lettre de convocation adressée par voie électronique aux associés
- les copies de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux Comptes
- les statuts de la Société
- la feuille de présence
- le rapport du Président à l'Assemblée Générale
- le texte des projets de résolutions soumis au vote de l'Assemblée.



Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur le suivant **ordre du jour** :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2024
- approbation du bilan et des comptes de l'exercice 2024
- affectation des résultats suite à cet exercice 2024
- application des articles L227-10 et suivants du code du commerce
- approbation des comptes consolidés 2024
- pouvoirs pour accomplir les formalités légales
- Questions diverses

Puis, Monsieur le Président donne lecture de son rapport.

Il déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Président et le rapport des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et le bilan de l'exercice **2024** tels qu'ils ont été présentés ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen des dits comptes et des rapports.

En conséquence, elle donne quitus de leur gestion au Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- | | | |
|------------------------------|---|-----------------|
| • Report à nouveau antérieur | : | 23.427.296,17 € |
| • Bénéfice de l'exercice | : | 4.258.641,66 € |

Soit :		<hr/>	27.685.937,83 €
--------	--	-------	-----------------

L'affectation suivante :

- | | | |
|--------------------|---|-----------------|
| • Dividendes | : | 0,00 € |
| • Réserve légale | : | 0,00 € |
| • Autres réserves | : | 0,00 € |
| • Report à nouveau | : | 27.685.937,83 € |

Soit :		<hr/>	27.685.937,83 €
--------	--	-------	-----------------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées au titre des dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes (dividende par action) :

	DIVIDENDE	AVOIR FISCAL	TOTAL
Exercice 2023	0,00	0.00	0,00
Exercice 2022	0,00	0.00	0,00
Exercice 2021	0,00	0.00	0,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles **L227-10** et suivants du code du commerce et statuant sur ce rapport, déclare approuver les conventions qui y sont énoncées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Président et le rapport des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et le bilan consolidés de l'exercice **2024** tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

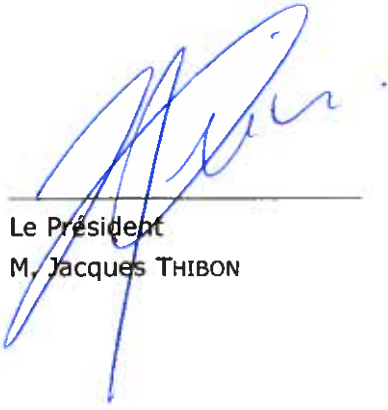
CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiés conformes du présent procès-verbal, afin d'effectuer toutes formalités de publicité et/ou de dépôt requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole, le Président fait lever la séance à 17 heures 50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par les Membres du Bureau.



Le Président
M. Jacques THIBON

Le Secrétaire de Séance
M. Jérôme PARISCOAT

Un scrutateur
M. Thomas PERCHE

1

BILAN - ACTIF

Copie certifiée conforme
par le Président
 N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise : XELIANS SAS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise : 15 AVENUE MARCELIN BERTHELOT 92390 VILLENEUVE LA GARENNE Durée de l'exercice précédent * 12
 Numéro SIRET* 45094320400039 Néant *

				Exercice N clos le			
				3 3 1 1 2 2 1 0 1 2 1 4			
		Brut	Amortissements, provisions	Net			
		1	2	3			
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	211 896	AG	193 868	18 028	
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN	268 940	AO		268 940	
	Constructions	AP	1 250 000	AQ	957 903	292 097	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	46 197	AS	46 197		
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 300 781	AU	1 044 748	256 034	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	95 750 389	CV		95 750 389	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	1 649 986	BI		1 649 986	
TOTAL (II)		BJ	100 478 190	BK	2 242 716	98 235 474	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 163 441	BY		2 163 441
		Autres créances (3)	BZ	3 827 581	CA		3 827 581
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités		CF	946 749	CG		946 749	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	107 921	CI		107 921	
	TOTAL (III)	CJ	7 045 692	CK		7 045 692	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	1 513 865			1 513 865	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	109 037 747	IA	2 242 716	106 795 030	

Renvois (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP 698 681 (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété * Immobilisations Stocks Créances

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		XELIANS SAS		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé)			DA	1 263 574	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	126 357	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	23 427 296	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	4 258 642	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	442 961	
	TOTAL (I)			DL	29 518 830	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	21 146	
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	65 002 934	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	11 312 577	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	464 207	
	Dettes fiscales et sociales			DY	460 670	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régular	Autres dettes			EA	14 666	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	77 276 200		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	106 795 030		
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
		Ecart de réévaluation libre			ID	
		Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	20 392 967	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise		XELTANS SAS		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue	FG	6 832 674	FH		FI	6 832 674	
	services*							
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 832 674	FK		FL	6 832 674	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 615 400	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 350 866	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 798 940	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	6 377 327	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	425 184	
	Salaires et traitements*					FY	781 061	
	Charges sociales (10)					FZ	325 544	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations					GA	707 129
		- dotations aux amortissements*						
		- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant					GC	
	- dotations aux provisions*							
	Pour risques et charges					GD		
	- dotations aux provisions							
Autres charges (12)					GE	1 758		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	8 618 004		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 180 936	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	5 643 291	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	152 816	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	5 796 107		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 567 925	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	3 567 925		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 228 182	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	4 409 118	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2025

Désignation de l'entreprise		KELIANS SAS		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	9 983	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	90 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	98 983	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	469 071	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	92 772	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	1 334	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	563 177	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(464 194)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	(313 718)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	16 694 030	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	12 435 388	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	4 258 642	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	7 345
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *			HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier			HQ	336 254
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 615 400
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS)	A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	2 350 866
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	1 758	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives A6	obligatoires A9		
			dont cotisations facultatives Madelin	A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al 3)			HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Régularisation impôt				658	
	Régularisation fournisseur				980	
	Cession Busigny			10 000	90 000	
	Honoraires sur opération spéciale			469 004		
Pénalités fournisseurs			67			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
	Régularisations fournisseurs				7 345	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Designation de l'entreprise : XELIAN'S SAS										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions créations apports et virements de poste à poste			
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8			D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	211 896	KE			KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	278 940	KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	1 290 000	KK			KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN			KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants M2	KP		KQ			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants M3	KS	46 197	KT			KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 077 106	KW			KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ			LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	209 803	LC			LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE	13 873	LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI			LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL			LM			
	TOTAL III				LN	2 915 919	LO			LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M			8T		
Autres participations				8U	95 064 965	8V			8W	768 176			
Autres titres immobilisés				IP		IR			IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	895 894	IU			IV	754 092			
TOTAL IV				LQ	95 960 860	LR			LS	1 522 268			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	99 088 695	OH			OJ	1 522 268			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
						1		2		4			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	211 896	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	10 000	LY	268 940	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	40 000	MB	1 250 000	MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst gales, agencis et am des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	46 197	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencis aménagements divers			IU		MM		MN	1 077 106	MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	209 803	MU		
	Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW	13 873	MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG	50 000	NH	2 865 919	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations				IO		OX	92 772	OY	95 750 389	OZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	1 649 986	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ	92 772	NK	97 400 375	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	132 772	OL	100 478 190	OM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2025

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise: XELTANS SAS

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixes au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		XELIANS SAS						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	189 475	PF	4 393	PG	0	PH	193 868
TOTAL I		RK	189 475	RM	4 393	RN		RO	193 868
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	935 403	PN	62 500	PO	40 000	PQ	957 903
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	45 507	QA	691	QB	0	QC	46 197
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	726 180	QE	108 781	QF	0	QG	834 962
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	202 567	QM	7 219	QN	0	QO	209 786
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 909 657	QV	179 191	QW	40 000	QX	2 048 848
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON	2 099 132	OP	183 584	OQ	40 000	OR	2 242 716
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général sans contre (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ		
CADRE C		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
Frais d'émission d'emprunt à étaler		(422 410)		1 615 000		Z9	523 545	Z8	(1 513 865)
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		XELIANS SAS		Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	441 627	1 334	TN	442 961
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	441 627	1 334	TT	442 961
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z		TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
	- corporelles	6E	6F	6G	6H	
	sur immobilisations	O2	O3	O4	O5	
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	O6	O7	O8	O9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B		TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	441 627	1 334	UC	442 961
	- d'exploitation		UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		1 334	UK		
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G I					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision						
NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise		XELTANE SAS		Neant <input type="checkbox"/>				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an		
				1	2	3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	1 649 986	UV	698 681	UW	951 305	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	2 163 441		2 163 441			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY	976		976			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	439 873		439 873		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	98 214		98 214		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	6 215		6 215		
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	3 277 608		3 277 608			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 695		4 695			
	Charges constatées d'avance	VS	107 921		107 921			
	TOTAUX		VT	7 748 929	VU	6 797 624	VV	951 305
	RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	
				1	2	3	4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y	21 146		21 146			
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
		à plus d'1 an à l'origine	VH	65 002 934	9 078 934	29 078 000	26 846 000	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	959 213				959 213	
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	464 207		464 207			
	Personnel et comptes rattachés	8C	30 201		30 201			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	56 369		56 369			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	358 106		358 106			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	15 995		15 995			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
	Groupe et associés (2)	VI	10 353 364		10 353 364			
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	14 666		14 666			
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ						
	Produits constatés d'avance	8L						
TOTAUX		VY	77 276 200	VZ	20 392 987	29 078 000	27 805 213	
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	65 000 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	34 150 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise		XELIANS SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Neant <input type="checkbox"/>		Exercice N. clos le		31/12/2024			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA				4 258 642	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				XE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WJ	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX				XW					
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3 ^{ter} et 212 bis)*		XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7				(313 718)	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	312 221		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				312 221	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										I8		
			- imposées aux taux de 0 %										ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					- Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du CGI)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ		22 298	
							Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3					
										WR				4 279 443	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G I E *										WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV		
			- imposées au taux de 0 %										WH		
			- imposées au taux de 19 %										WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs										XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	52 000						XA		5 449 076		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										ZX					
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*										ZY					
Majoration d'amortissement*										XD					
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Franc Rurales Revitalisation - (FR) (14 quindecies A)		HT	Zones de revitalisation rurale (14 quindecies)		L2	Zones d'entreprises innovantes (art. 213 bis A)		L5	XF				
		Zones de revitalisation rurale (14 quindecies B)		K3	Zones de construction de la défense (14 bis bis)		PA								
		Zones d'emploi et redynamie (art 21 bis bis)		IF	Zones de recherche et développement innovantes (art. 21 bis bis)		XC								
		Bassins urbains à dynamiser (art 14 quindecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (14 quindecies)		PC	Zones de développement prioritaire (art 21 bis bis)		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH				YG		22 813		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC								
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD								
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Crédits dégrèvés par le report en arrière de déficit		ZI								
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2					

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	5 471 891
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	1 192 448
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO	1 192 448

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>XELTANS SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)			K6
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT 43 196
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I 1 ^{er} bis A1 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)
--

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert)

Origines		Renseignements divers		Exercice N			
Désignation de l'entreprise XELTANS SAS Néant <input type="checkbox"/> *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	35 917 689	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	2 275 511	Dividendes		ZD	
	Prélèvements sur les réserves	OE		Autres répartitions		ZE	
				Report à nouveau		ZF	
	TOTAL I	OF	39 193 205	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	39 193 205
					TOTAL II	ZH	39 193 205
RENSEIGNEMENTS DIVERS							
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance					YT	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	3 805 222			XQ	3 805 222
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	129 269
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	2 367 237
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	6 377 327
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)		ZS				9Z	408 198
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	425 184	
TVA	— Montant de la TVA collectée					YY	1 910 570
	— Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					VZ	1 097 451
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*					OB	786 782
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					OS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	5,75 %
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au CGI)		ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG	
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	11 192 443	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	5 999 918	Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : XELIAMS SAS Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Désignation de l'entreprise		XELIANS SAS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
		Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 12,8 % <input checked="" type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="checkbox"/>				
		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="checkbox"/>				
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %		
①		②	③	④		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
	II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*					
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
①		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %	⑤	col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
②		③	④	⑤	⑥	
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Designation de l'entreprise : <u>XELIANS SAS</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2025

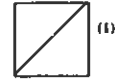
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Designation de l'entreprise XELIANS SAS		Neant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le 01/01/2024		et clos le 31/12/2024	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		YP	5
		dont apprentis YF	
		dont handicapés YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	6 832 674
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	2 350 866
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
		TOTAL 1 OX	9 183 540
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
		TOTAL 2 OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	130
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	567 501
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	3 805 222
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 758
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	64 500
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
		TOTAL 3 OJ	4 439 111
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 OG	4 744 429
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	4 744 429
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO Etablissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	9 183 540
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique		HX	101 865 522
Période de référence		GY du 01/01/2024	GZ au 31/12/2024
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE portées en ligne OU

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Neant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="2"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="1132932"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>
Total des lignes P1 + P2	P5	<input type="text" value="2"/>	Total des lignes P3 + P4	P6	<input type="text" value="1132932"/>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="MI IV SPY"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="423177993"/>	% de détention	<input type="text" value="45,36"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text" value="572829"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="28"/>	Voie	<input type="text" value="RUE BAYARD"/>		
Code Postal	<input type="text" value="75008"/>	Commune	<input type="text" value="PARIS"/>	Pays	<input type="text" value="FR"/>

Forme juridique	<input type="text" value="SC"/>	Dénomination	<input type="text" value="J. THIBON & ASSOCIES"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="450548243"/>	% de détention	<input type="text" value="44,36"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text" value="560103"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="22"/>	Voie	<input type="text" value="RUE EDGAR FAURE"/>		
Code Postal	<input type="text" value="75015"/>	Commune	<input type="text" value="PARIS"/>	Pays	<input type="text" value="FR"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	<input type="text"/>	Nom de famille	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>		
Nom d'usage	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Naissance : Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>				
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>		

Titre (2)	<input type="text"/>	Nom de famille	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>		
Nom d'usage	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Naissance : Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>				
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

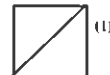
FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2025

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 4 5 0 9 4 3 2 0 4 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE XELIANS SAS

ADRESSE (voie) 15 AVENUE MARCELIN BERTHELOT

CODE POSTAL 92390 VILLE VILLENEUVE LA GARENNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
XELIANS SAS 15 15 avenue Marcelin Berthelot 92390 VILLENEUVE LA GARENNE France		15 15 avenue Marcelin Berthelot 92390 VILLENEUVE LA GARENNE	
SIRET 45094320400039			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées GESTION EXTERNALISEE D'ARCHIVES Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	1 192 448	
	Bénéfice imposable à 15 %		Resultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art 44 quindecies	<input type="checkbox"/>
Bassin d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input type="checkbox"/>	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE 100
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 19052025 Lieu : VILLENEUVE LA GARENNE Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M THIBON JACQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2025)

Si déposé néant, cochez la case

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis (5)				<i>Total (a à h)</i>				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-3 à 6 ann III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandites ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigne col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
	2	3	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	5 6 7 8
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %	à 15 %	à 19 %				
MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVL imputée sur les PVLT de l'exercice								
MVL réalisée au cours de l'exercice								
MVL restant à reporter								
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

Exelmans Audit

SARL au capital de 365.116 euros
Inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS
56, rue de Monceau
75008 PARIS

NV AUDIT

SARL au capital de 5.000 euros
Inscrite à la Compagnie Régionale
de VERSAILLES et du CENTRE
12 Chemin Pierre de Ronsard
92400 – Courbevoie

XELIANS

Société par Actions Simplifiée

15 avenue Marcellin Berthelot
92390 Villeneuve-La-Garenne

R.C.S Nanterre 450 943 204

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

*Copie certifiée conforme
par le Président*

J. THIBON

Exelmans Audit
SARL au capital de 365.116 euros
Inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS
56, rue de Monceau
75008 PARIS

NV AUDIT
SARL au capital de 5.000 euros
Inscrite à la Compagnie Régionale
de VERSAILLES et du CENTRE
12 Chemin Pierre de Ronsard
92400 – Courbevoie

XELIANS
Société par Actions Simplifiée

15 avenue Marcellin Berthelot
92390 Villeneuve-La-Garenne

R.C.S Nanterre 450 943 204

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société XELIANS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société XELIANS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Titres immobilisés » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non

d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Courbevoie, le 20 juin 2025 | 20:24:48 CEST

Les commissaires aux comptes


Exelmans Audit

Signé par :

92179F0CAF27472

Eric Guedj

NV AUDIT

Signé par :

600C54AFB7CB4AA

Nicolas Voisin

XELIANS

15 Avenue Marcelin Berthelot

92 390 VILLENEUVE LA GARENNE

01.47.92.99.99



More than data, business

*Comptes annuels
au 31 décembre 2024*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	211 896	193 868	18 028	22 421	-4 393	-19.59
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	268 940		268 940	278 940	-10 000	-3.59
	Constructions	1 250 000	957 903	292 097	354 597	-62 500	-17.63
	Installations techniques, matériel et outillage	46 197	46 197		691	-691	-100.00
	Autres immobilisations corporelles	1 300 781	1 044 748	256 034	372 034	-116 000	-31.18
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	95 750 389		95 750 389	95 064 985	685 403	0.72	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 649 986		1 649 986	895 894	754 092	84.17	
Total II	100 478 190	2 242 716	98 235 474	96 989 563	1 245 911	1.28	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 163 441		2 163 441	5 531 870	-3 368 429	-60.89
	Autres créances	3 827 581		3 827 581	3 611 541	216 040	5.98
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	946 749		946 749	234 599	712 149	303.56	
Charges constatées d'avance (3)	107 921		107 921	127 384	-19 462	-15.28	
Total III	7 045 692		7 045 692	9 505 394	-2 459 702	-25.88	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	1 513 865		1 513 865	422 410	1 091 455	258.39
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	109 037 747	2 242 716	106 795 030	106 917 366	-122 336	-0.11	

(1) Dont droit au bail
 (2) Dont à moins d'un an
 (3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	1 263 574		1 667 827		-404 253	-24,24
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			15 561 112		-15 561 112	-100,00
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	126 357		166 783		-40 425	-24,24
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves			10 671		-10 671	-100,00
	Report à nouveau	23 427 296		35 917 689		-12 490 393	-34,78
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 258 642		3 275 516		983 126	30,01
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	442 961		441 627		1 334	0,30	
Total I	29 518 830		57 041 225		-27 522 396	-48,25	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles	21 146				21 146	
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	65 000 000		34 238 117		30 761 883	89,85
	Concours bancaires courants	2 934		1 548		1 386	89,51
	Emprunts et dettes financières diverses	11 312 577		13 017 470		-1 704 893	-13,10
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	464 207		593 983		-129 776	-21,85
	Dettes fiscales et sociales	460 670		2 025 022		-1 564 351	-77,25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	14 666				14 666		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	77 276 200		49 876 141		27 400 059	54,94
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		106 795 030		106 917 366		-122 336	-0,11

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

20 392 987 22 958 553

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	6 832 674		6 832 674	6 593 813		238 861	3.62
Chiffre d'affaires NET	6 832 674		6 832 674	6 593 813		238 861	3.62
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 615 400	1 959		1 613 442	NS
Autres produits			2 350 866	2 340 162		10 704	0.46
Total des Produits d'exploitation (I)			10 798 940	8 935 934		1 863 006	20.85
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			6 377 327	4 585 777		1 791 550	39.07
Impôts, taxes et versements assimilés			425 184	241 103		184 082	76.35
Salaires et traitements			781 061	786 154		-5 093	-0.65
Charges sociales			325 544	327 624		-2 079	-0.63
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			707 129	550 798		156 331	28.38
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1 758	5 843		-4 086	-69.92
Total des Charges d'exploitation (II)			8 618 004	6 497 299		2 120 704	32.64
I - Résultat d'exploitation (I-II)			2 180 936	2 438 634		-257 699	-10.57
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	5 643 291	3 691 364	1 951 927	52,88
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	152 816	0	152 816	NS
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	5 796 107	3 691 364	2 104 744	57,02
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 567 925	2 457 563	1 110 362	45,18
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 567 925	2 457 563	1 110 362	45,18
2. Résultat financier (V-VI)	2 228 182	1 233 801	994 381	80,59
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 409 118	3 672 435	736 683	20,06
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 983	2 718	6 265	230,49
Produits exceptionnels sur opérations en capital	90 000		90 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	98 983	2 718	96 265	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	469 071	380 701	88 370	23,21
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	92 772		92 772	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 334	9 378	-8 044	-85,78
Total VIII	563 177	390 079	173 098	44,38
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-464 194	-387 361	-76 833	-19,83
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-313 718	9 558	-323 276	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	16 694 030	12 630 016	4 064 014	32,18
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 435 388	9 354 500	3 080 889	32,93
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 258 642	3 275 516	983 126	30,01

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
 Redevance de crédit bail immobilier
 (3) Dont produits concernant les entreprises liées
 (4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

336 254	337 950
5 643 291	3 691 364
612 949	286 571

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

PREAMBULE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 106 795 030.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 832 673.74 Euros et dégageant un bénéfice de 4 258 641.66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2024, plusieurs faits marquants sont intervenus :

- La société Xelians SAS a créé la filiale Xelians Intégration Services en date du 31 juillet 2024 détenue à 100%. Cette société vient compléter les offres GED du groupe, et bénéficie dès sa création d'un portefeuille clients.
- Xelians SAS a pris une participation à hauteur de 51% dans la société SODOC (ex LAN ARCHITECT) en date du 23 décembre 2024.
- Le site de Busigny a été vendu en date du 25 octobre 2024.
- La SCI du Moulin ayant cessé son activité en juillet 2024 les titres ont été sortis de l'actif de Xelians SAS.
- Le 25 juillet Xelians SAS a renégocié son prêt pour un montant total de 62 M€ pour une durée de 7 ans, avec des caractéristiques proches du financement initial de 2018. (voir p11)
- Le 30 août 2024 Xelians SAS a procédé à une réduction de capital par rachat et annulation de 404 253 actions ordinaires.
Il a été également procédé au rachat en propre sans annulation de 16.490 Actions à Droits préférentiels sur les 165.000 existantes. A la clôture des comptes ces actions ont été comptabilisées en immobilisations financières car le sort de ces actions n'est pas encore connu.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes le 28 février 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos au 31/12/2024 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N°2016-07 du 26/12/2016 et suivantes :

Les conventions ci après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	211 896		
TOTAL	211 896		
Terrains	278 940		
Constructions sur sol propre	1 290 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	46 197		
Installations générales agencements aménagements divers	1 077 106		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	209 803		
Emballages récupérables et divers	13 873		
TOTAL	2 915 919		
Autres participations	95 064 985		768 176
Prêts, autres immobilisations financières	895 894		754 092
TOTAL	95 960 880		1 522 268
TOTAL GENERAL	99 088 695		1 522 268

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			211 896	211 896
TOTAL			211 896	211 896
Terrains		10 000	268 940	268 940
Constructions sur sol propre		40 000	1 250 000	1 250 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			46 197	46 197
Installations générales agencements aménagements divers			1 077 106	1 077 106
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			209 803	209 803
Emballages récupérables et divers			13 873	13 873
TOTAL		50 000	2 865 919	2 865 919
Autres participations		82 773	95 750 389	95 750 389
Prêts, autres immobilisations financières		-0	1 649 986	1 649 986
TOTAL		82 773	97 400 375	97 400 375
TOTAL GENERAL		132 773	100 478 190	100 478 190

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	189 475	4 393		193 868
Constructions sur sol propre	935 403	62 500	40 000	957 903
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	45 507	691		46 197
Installations générales agencements aménagements divers	726 180	108 781		834 962
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	202 567	7 219		209 786
TOTAL	1 909 657	179 191	40 000	2 048 848
TOTAL GENERAL	2 099 132	183 585	40 000	2 242 716

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 393				
Constructions sur sol propre	62 500				
Instal.techniques matériel outillage indus.	691				
Instal.générales agenc.aménag.divers	108 781				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 219				
TOTAL	179 191				
TOTAL GENERAL	183 585				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	422 410	1 615 000	523 545	1 513 865

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	441 627	1 334			442 961
TOTAL	441 627	1 334			442 961
TOTAL GENERAL	441 627	1 334			442 961
Dont dotations et reprises exceptionnelles		1 334			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 649 986	698 681	951 305
Autres créances clients	2 163 441	2 163 441	
Personnel et comptes rattachés	976	976	
Impôts sur les bénéfices	439 873	439 873	
Taxe sur la valeur ajoutée	98 214	98 214	
Divers état et autres collectivités publiques	6 215	6 215	
Groupe et associés	3 277 608	3 277 608	
Débiteurs divers	4 695	4 695	
Charges constatées d'avance	107 921	107 921	
TOTAL	7 748 929	6 797 624	951 305

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	21 146	21 146		
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 934	2 934		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	65 000 000	9 076 000	29 078 000	26 846 000
Emprunts et dettes financières divers	959 213	0		959 213
Fournisseurs et comptes rattachés	464 207	464 207		
Personnel et comptes rattachés	30 201	30 201		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56 368	56 368		
Taxe sur la valeur ajoutée	358 106	358 106		
Autres impôts taxes et assimilés	15 995	15 995		
Groupe et associés	10 353 364	10 353 364		
Autres dettes	14 666	14 666		
TOTAL	77 276 200	20 392 987	29 078 000	27 805 213
Emprunts souscrits en cours d'exercice	65 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	34 150 000			

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	1 667 827		404 253	1 263 574

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Au 31 décembre 2013 la société a levé l'option d'achat du crédit bail immobilier de Saint Quentin pour un montant de 231 583 euros qui a été décomposé en terrain pour sa valeur d'origine 75 000 euros et en construction pour 156 853 euros amortissable sur la durée de vie restant à courir soit 12 ans.

La plus value réalisée a été réintégrée fiscalement pour un montant de 353 064 euros et fait l'objet d'une déduction étalée sur 12 mois.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions et brevets	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport. Conformément à la réglementation comptable sur les actifs, la société a choisi d'incorporer les frais accessoires (droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) au coût d'acquisition des titres de participations. Fiscalement, ces frais donnent lieu à un amortissement dérogatoire sur 5 ans calculé au prorata temporis conformément aux dispositions de l'article 209 VII du Code Général des Impôts.

A la clôture de l'exercice, la valeur brute est rapprochée d'une estimation de la valeur actuelle, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

Lorsque sa valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée.

Créances immobilisées

(PCG Art 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	20 573
Autres créances	128 568
Total	149 141

Détail des Autres créances :

- Etat Produit à recevoir : 6 215 €
- Intérêts à recevoir : 122 353 €

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 346
Dettes fiscales et sociales	43 196
Autres dettes	612 949
Total	826 491

Détail des dettes fiscales et sociales :

- Personnel dettes provisionnées pour congés : 30 201 €
- Organismes sociaux charges sociales sur congés à payer : 12 995 €

Détail des autres dettes :

- Intérêts des comptes courants d'associés : 612 949 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charge d'exploitation	107 921
Total	107 921

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	1 513 865	
Total	1 513 865	

Les frais d'émission d'emprunt sont liés à la renégociation de la dette senior souscrite le 25 juillet 2024, et ont activés en charges à étaler pour un montant à l'origine de 1.615.000 euros, et font l'objet d'un étalement sur la durée de l'emprunt (7 ans).

Le groupe a renégocié son prêt pour un montant total de 62 M€ divisé en 2 tranches :
 - Une tranche A d'un montant initial de 43.4 M€, amortissable annuellement et linéairement jusqu'en 2030, à taux d'intérêt variable;
 - Une tranche B d'un montant initial de 18.6 M€, remboursable in fine en 2031, à taux d'intérêt variable.

Au cours de l'exercice 2024, le groupe a tiré un crédit renouvelable pour un montant de 3 M€ sur les 5M€ disponibles.

Le groupe est soumis à des ratios à respecter dans le cadre de son emprunt bancaire. Au 31 décembre 2024, les ratios sont tous respectés.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres	N-1	AG 30/06/2024	AG 25/07/2024	Autres mouvements	Résultat 2024	SOUS TOTAL
CAPITAL	1 667 827,00	-	404 253,00			1 263 574,00
PRIME D'EMISSION	15 561 111,90	-	15 561 111,90			-
RESERVE LEGALE	166 782,70	-	40 425,30			126 357,40
AUTRES RESERVES	10 671,47	-	10 671,47			-
RAN	35 917 689,34	3 275 516,02	15 765 909,19			23 427 296,17
RESULTAT	3 275 516,02	3 275 516,02			4 258 641,66	4 258 641,66
PROVISIONS REGLEMENTEES	441 627,01			1 333,67		442 960,68
TOTAL	57 041 225,44	-	31 782 370,86		4 258 641,66	29 518 829,91

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Locations immobilières	5 249 174
Prestations de services	1 583 500
Total	6 832 674

Répartition par secteur géographique	Montant
France	6 832 674
Total	6 832 674

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Conformément à l'article 24-18 du décret du 29 novembre 1983, la rémunération allouée au dirigeant n'est pas fournie car cette information permettrait d'identifier sa situation personnelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Total	5

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	612 949	142 215

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 33 478 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 33 478 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euro

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		94 567 299
Nantissement Titres XELIANS ARCHIVAGE	82 197 833	
Nantissement Titres XELIANS DIGITAL	7 321 422	
Nantissement Titres MAARCH	4 130 505	
Nantissement Titres SODOC	767 176	
Nantissement Titres TUILARGENCES	149 363	
Nantissement Titres XELIANS INTEGRATION SERV.	1 000	
Total (1)		94 567 299
(1) Dont concernant les filiales		94 567 299

Dans le cadre de l'acquisition de la société SODOC (anciennement LAN ARCHITECT), il est prévu contractuellement un complément de prix, conditionné à l'atteinte d'objectifs d'ARR et d'EBE. A la clôture de l'exercice, sur la base des performances constatées, il apparaît peu probable que ce complément soit dû. Toutefois, cet engagement demeure juridiquement possible et est mentionné à titre d'informations.

Engagements reçus

Abandon de créances à XELIANS DIGITAL avec clause de retour à meilleure fortune	534 992
Total	534 992

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14, PCG Art 531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		3 379 290			3 379 290
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs		1 232 661			1 232 661
- dotations de l'exercice		159 053			159 053
Total		1 391 714			1 391 714
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs		2 355 169			2 355 169
- exercice		336 254			336 254
Total		2 691 423			2 691 423
Redevances restant à payer					
- à un an au plus		289 208			289 208
- entre 1 et 5 ans		651 489			651 489
Total		940 697			940 697
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans		1			1
Total		1			1

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art 831-3)

La société XELIANS SAS est la société mère consolidante.

Intégration fiscale :

La société XELIANS SAS est la tête de groupe de l'intégration fiscale.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôts est supportée par la société comme en absence d'intégration fiscale. Elle est ainsi calculée sur les résultats fiscaux propres.

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quota-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- NELIANS ARCHIVAGE	1 495 475	31 873 045	100,00	82 197 833	82 197 833			73 794 491	5 589 429	5 000 000	
- NELIANS DIGITAL	1 075 008	-1 370 468	100,00	7 321 422	7 321 422	564 061		14 580 370	464 833		
- MAARCH	42 000	1 791 573	100,00	4 130 505	4 130 505	244 134		3 404 147	-3 045	200 000	
- SCI TUILARGENCES	1 600	312 221	100,00	149 363	149 363	1 804 960		347 954	312 221	301 076	
- SCANECO TUNISIE	3 034	144 831	98,00	5 086	5 086			429 692	1 758		
- NELIANS INTEGRATION SERVICES	1 600		100,00	1 000	1 000	388 615					
- SODOC	36 130	-221 370	51,00	767 176	767 176			1 548 052	-320 815		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- GARNAY IMMOBILIER	3 926 685	1 798 484	30,00	1 178 005	1 178 005			3 347 711	558 361		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

Concernant la société XELIANS INTEGRATION SERVICES, la société cloturera ses comptes pour le 1er exercice le 31 décembre 2025. A date le chiffre d'affaires et le résultat définitif ne sont pas connus.

Le taux de change utilisé pour la filiale Scaneco Tunisie est celui du dernier jour de l'exercice soit:
1 euro = 3.296 TND

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régularisation impôt	658	77100000
- Régularisation fournisseur	980	77100000
- Cession Business	90 000	77500000
Total	91 638	
Charges exceptionnelles		
- Honoraires sur opération spéciale	469 004	67100000
- Pénalités fournisseurs	67	67100000
- Cession Business	10 000	67500000
- Cession SCI du Moulin	82 772	67560000
Total	561 843	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Transferts de charges

(PCG Art 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursement sinistre	400
Commission participation arrangement coordination	1 615 000
Total	1 615 400

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits		
- Régularisations fournisseurs	7 345	77200000
Total	7 345	

